

RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE RELOCALISATION DE LA CONDUITE DU PONT DE LA RIVIÈRE DU CAP ROUGE

1 Le projet de relocalisation de la conduite du pont de la rivière du Cap Rouge a été approuvé le
2 13 novembre 2014, par la décision D-2014-195 de la Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans
3 celle-ci, la Régie demandait à Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») de soumettre
4 annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 Les travaux ont été complétés au mois d'octobre 2015.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

6 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement
7 et les sommes encourues au 30 septembre 2016, constituant les coûts finaux du projet.

COÛTS FINAUX AU 30 SEPTEMBRE 2016 (\$)

	Budget initial (1)	Réel au 30 septembre 2016 (2)	Écart (3=2-1)
Matériaux	299 295	262 878	(36 417)
Main-d'œuvre interne	121 892	84 343	(37 549)
Services externes	106 562	104 666	(1 896)
Entrepreneurs	921 823	743 643	(178 180)
Contingence (15 %)	217 436	0	(217 436)
Sous-total	1 667 008	1 195 530	(471 478)
Frais généraux (14,75 %)	245 884	176 341	(69 543)
Total global	1 912 892	1 371 871	(541 021)
Contribution MTQ	(752 500)	(525 917)	226 583
Total des coûts assumés par Gaz Métro	1 160 392	845 954	(314 438)

1 Les coûts réels finaux sont inférieurs de 0,5 M\$ par rapport à l'estimation initiale de 1,9 M\$. Ces
2 économies s'expliquent notamment par les résultats de l'appel d'offres (coûts relatifs aux
3 entrepreneurs plus bas que l'estimation initiale), une présence de roc moindre que prévu et à du
4 temps sec très favorable aux conditions hydrauliques. Cette situation a donc permis un rythme
5 de production soutenu, exempt de pertes de productivité ou de démobilitation dues à des crues
6 soudaines de la rivière lors de précipitations abondantes. Les coûts relatifs aux entrepreneurs ont
7 donc été réduits et l'utilisation de la contingence n'a pas été nécessaire.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

8 L'effet des variations de coûts favorables sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-
9 dessous. Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire (40 ans)	1 450 055 \$	1 059 230 \$

4. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

10 Étant donné que le projet de relocalisation de la conduite du pont de la rivière du Cap Rouge est
11 complété et que la conciliation des coûts réels par rapport aux prévisions initiales a été faite,
12 Gaz Métro demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25, de mettre fin à ce suivi.

13 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de relocalisation de la**
14 **conduite du pont de la rivière du Cap Rouge et d'autoriser Gaz Métro à y mettre fin.**